

78<sup>eme</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point 83 de l'ordre du jour « L'Etat de droit au niveau national et international »

Déclaration du Cameroun faite par

Monsieur le Président,

Ma délégation vous remercie pour l'opportunité que vous lui donnez de participer à ce débat sur le thème très sensible sous rubrique, qui non seulement structure la paix, la sûreté et la sécurité dans toutes les sociétés, mais est aussi, par ce fait, au centre de toutes les attentions et suggère par conséquent et très souvent beaucoup d'acceptions qui libèrent de nombreux fantasmes au point de devenir un espace d'instrumentalité, un gadget manipulé avec une dextérité certaine, soit par les tenants d'une conception minimaliste et restrictive, soit par les tenants d'une vision angélique. Fort heureusement, la documentation mise à disposition



l'usage de la technologie est à ses fondements et ne saurait être érigé en norme dans des contextes complexes, fragiles et pour un domaine aussi sensible. Dans certaines régions du monde où l'énergie est un luxe, internet relève du domaine ésotérique.

Par ailleurs, faire recours à ces technologies requiert un savoir-faire que certains États n'ont pas encore entièrement apprivoisé. Pour ma délégation, cette fracture technologique pourrait avoir un effet boomerang, et, au lieu de bâtir des institutions plus inclusives et plus transparentes et répondre aux besoins des populations et des communautés, la numérisation sous tous azimuts pourrait conduire à un schisme, à un véritable apartheid juridique, qui mettrait face à face et dans une tension manifeste, un groupuscule de privilégiés qui a accès à la justice et une légion de marginalisés, véritables allogènes judiciaires dans un système qui doit pourtant les protéger.

Ma délégation tient à relever que, dans de nombreux pays, la révolution technologique demeure un projet et par conséquent, la justice virtuelle est inenvisageable. Nombreux sont les pays qui en ont fait la douloureuse expérience pendant la covid 19, lorsque les restrictions sanitaires rimaient avec la vacance des tribunaux.

Aussi, tout en saluant l'action de L'Organisation des Nations Unies qui apporte

Ma délégation souhaite que des actions soient prises par chaque État pour renforcer les liens entre les mécanismes de justice formelle et traditionnelle, et que les mécanismes de juridictions spéciales soient promus dans le cadre desquels les chefs coutumiers conseillent le juge naturel, l'objectif étant de rapprocher la justice du justiciable, de contextualiser et de punir les infractions.

Dans le même sillage, ma délégation plaide pour le renforcement des systèmes coutumiers et informels, de façon à garantir que les décisions et les processus judiciaires soient équitables, adaptés aux environnements.

Monsieur le Président

Si le droit est essentiel à la société, il est le bouclier et la cuirasse des personnes les plus vulnérables, notamment les réfugiés, les apatrides et les enfants. C'est pourquoi, ma délégation appelle

